



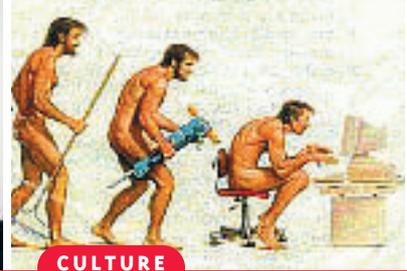
MÉTIER

Le point sur les congés



ENTRETIEN

Avec Louis Schweitzer



CULTURE

Ce que nous devons à Darwin



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS

Sauvons le Palais de la Découverte !

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 574 AVRIL 2009

e s n e s u p



DOSSIER

Les actes du congrès

snes **U**.p-fsu

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, le CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, le CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou **CASDEN Direct** au **0826 824 400** (p. 504) (TTC) au tarif France métropolitaine.

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Les fruits de la mobilisation

→ par Stéphane Tassel, Michelle Lauton

Ce nouveau numéro du mensuel accorde une large place aux fructueux travaux de notre congrès d'orientation. Un congrès riche, alimenté par l'actualité intense d'une mobilisation inédite et d'une ampleur sans précédent. C'est le travail accompli durant ces quatre dernières années par la direction précédente qui a permis au SNESUP de rayonner pleinement comme première organisation syndicale de l'enseignement supérieur. Alternant écrans de fumée, modifications à la marge, provocations et volonté de passer en force, le président de la République et son gouvernement sont mis en difficulté et cherchent à donner le change. Le retour d'un financement - certes insuffisant et générateur de précarité - des emplois 2009 et l'annonce du gel des suppressions d'emplois pour 2010-11 dans l'enseignement supérieur ; la restitution d'emplois associés aux chaires mixtes dans les organismes de recherche ; les inflexions du projet initial de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, notamment pour redonner la main au CNU sur promotions et CRCT ; l'annonce du maintien pour 2010 des mêmes épreuves de concours de recrutement des enseignants de premier et second degré, qu'en 2009 et l'ouverture des inscriptions en IUFM... sont autant d'accrocs à la politique gouvernementale, tandis que l'essentiel reste à arracher. Insuffisants certes, ils sont à mettre au crédit de plus de deux mois d'une exceptionnelle mobilisation, dans laquelle le SNESUP a joué tout son rôle, tant au niveau local que national, participant à ce mouvement d'une ampleur inédite, s'opposant à la volonté de déstructurer en pro-

fondeur le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est le fond des orientations portées par la loi LRU et le Pacte Recherche qui est en cause. Pour autant notre puissante capacité à résister et à dire « NON ! » dans la durée avec le soutien de l'opinion, loin d'être un repli sur soi, est porteuse des germes d'un « OUI » à même d'impulser un nouveau cadre législatif, garant d'un service public d'enseignement et de recherche unifié, riche, diversifié, permettant l'accès aux études du plus grand nombre, fondé sur la collégialité et sur la réponse aux besoins de société.

Si le gouvernement refuse d'entendre les raisons profondes qui maintiennent intacte notre détermination et ne donne aucune réponse probante portant sur le cœur de nos revendications, c'est qu'il sait ce qu'il à perdre sur ses choix de société. Nous le savons aussi avec tous ceux qui, dans et par les mobilisations actuelles et à venir, les combattent ! Nous montrerons notre détermination par la participation massive des universitaires à un 1^{er} mai qui s'annonce exceptionnel !



Stéphane Tassel
secrétaire général



Michelle Lauton
secrétaire générale adjointe

ACTUALITÉ 4

- L'unité et l'imagination pour **gagner**
- Un **G20** en trompe-l'œil
- **Logement** : le retour des rentiers avec l'aide de l'État

MÉTIER 7

- Le point sur les **congés**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Contre la dés-UMR-isation !
- Sauvons le Palais de la Découverte !
- l'appel d'Aix

DOSSIER 9

Les actes du congrès

Réuni en plein cœur de la mobilisation universitaire, le congrès du SNESUP a constitué un moment intense et fructueux d'action et de réflexion. Le 2 avril, la participation des 150 congressistes à la manifestation parisienne a fait événement. Les commissions, tables rondes et débats plénières ont permis de confronter questionnements et propositions, pour doter l'action syndicale de mandats et de perspectives, pour construire avec nos partenaires les alliances dont l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin dans les mois qui viennent. Ce dossier en présente les thèmes et les textes principaux, l'ensemble des travaux est consultable sur le site www.snesup.fr, rubrique « presse et documentation », « congrès 2009 ».



© Didier Chamma

DÉCRET STATUTAIRE 17

- Le pire est l'**ennemi du mauvais**

ENTRETIEN 21

- avec **Louis Schweitzer**

CULTURE 22

- Ce que nous devons à **Darwin**

SOCIÉTÉ 23

- Contre la mort de l'**hôpital public** : l'appel des 25

ÉPHÉMÉRIDE

28 AVRIL

Manifestation à Louvain (Belgique) contre le processus de Bologne

29 AVRIL

Coordination Nationale des Universités (Paris I – Paris IV)

30 AVRIL

- **Séminaire** de travail avec le SNEP sur la formation et le recrutement des enseignants.
- **Rencontre FSU** avec Martin Hirsch

1^{ER} MAI

Manifestation à l'appel des huit confédérations et fédérations

11-15 MAI

Congrès du SNASUB à Bussang

14-16 MAI

Campagne de mobilisation contre la crise à l'appel de la CES.

L'unité et l'imagination pour gagner

→ par François Bouillon

Unité, imagination, nouveaux rapports à l'action et à la temporalité sont les caractéristiques des mouvements sociaux qui se poursuivent depuis plusieurs mois.

Le mouvement social, le mouvement syndical, s'opposent à la politique gouvernementale en s'arc-boutant sur deux leviers essentiels : l'unité et la durée. À l'heure où vous recevez ce numéro du *SNESUP*, le 1^{er} mai se déroule dans un cadre unitaire assez exceptionnel à l'appel des huit principales organisations syndicales : CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires. S'exprime ainsi, depuis notamment les grandes journées d'action du 29 janvier et du 19 mars, l'opiniâtre volonté de consolider un front commun pour obtenir du gouvernement des avancées pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Même si l'on est à cent cou-

dées d'obtenir satisfaction pour les revendications structurantes d'une autre politique économique permettant une relance par la consommation, la pugnacité et le front commun ont permis d'engranger des petites avancées comme la création d'un fonds d'intervention sociale destiné à financer la formation professionnelle. Elles contribuent au développement et aux succès des luttes sectorielles. Gageons qu'après le 1^{er} mai, on n'en restera pas là.

Pour autant, le gouvernement campe sur sa politique de classe, s'entête, met en place un plan de relance, sans mesures sociales et pour l'emploi, totalement sous-dimensionné par rapport aux enjeux de la crise. Tout aussi grave, il attise les conflits en jetant de l'huile sur le feu comme l'a fait Nicolas Sarkozy le 7 avril, fidèle à son registre de pyromane pompier, en déclarant qu'il serait inflexible sur la LRU.

Face à une telle obstination, le mouvement des universités et des laboratoires y répond aussi par l'unité. C'est bien elle dont il s'agit avant tout dans l'émergence et le rôle de la coordination nationale universitaire et de la coordination nationale « formation des enseignants ». Ce qu'elles portent avant tout, avec les syndicats et les associations qui en sont parties prenantes, c'est cette

exigence d'un front commun. Unité qui transcende les clivages traditionnels, condition nécessaire pour pouvoir gagner.

DE NOUVEAUX MODES D'ACTION

Mais, de surcroît, le monde de la connaissance scientifique, littéraire et artistique a su inventer des formes nouvelles pour durer. D'un côté, le mouvement interprofessionnel s'inscrit dans une temporalité dilatée avec des rendez-vous quasiment mensuels qui tient compte des entraves du calendrier scolaire ; temporalité somme toute classique. De l'autre, le mouvement universitaire s'inscrit dans une durée

continue avec des rendez-vous hebdomadaires et, depuis le début du printemps, avec des actions de longue haleine comme l'emblématique ronde des obstinés, initiée par Paris 8 et qui essaime sur tout le territoire national. Le caractère innovant et totalement pertinent de ce nouveau mode d'action ne doit pas occulter les autres nouveaux modes d'action mis en œuvre : cours dans les trams, immobilisations collectives pendant quelques minutes (*freezings*), lectures publiques de la princesse de Clèves, vente aux enchères de concepts, procès publics des ministres... Sans compter le Web et les forums de discussion drainant une foule de communications.

Mais ces nouveaux modes d'action sont aussi de nouveaux rapports à l'action. Du jamais vu : tout le monde est là ou presque pour participer ; le spectre des participants transcende les clivages traditionnels y compris politiques. De même, les débats sur les deux projets gouvernementaux – décret statutaire et formation des enseignants – entrent souvent dans des approches professionnelles et techniques, par-delà l'idéologie. En ce début du mois de mai, nul ne peut exclure la rencontre et la coalescence de tous ces mouvements sociaux en un seul. ●

Après le 1^{er} mai,
on n'en restera pas là

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chamma

Un G20 en trompe-l'œil

→ par Dominique Plihon, Professeur d'économie, Université Paris-Nord, Président du Conseil scientifique d'Attac

Loin que le G20 enclenche la mise en œuvre d'un nouveau modèle de croissance propre à sortir durablement le monde de la crise, il renforce au contraire la conception néolibérale de la mondialisation. Il n'y a aucune mesure qui remette en cause la libre circulation des capitaux qui est la cause principale de la crise depuis vingt ans.

Le G20, qui s'est réuni à Londres le 2 avril, a été présenté comme un sommet historique qui a permis d'apporter les réponses pour « remodeler la finance globale et le système économique en vue de restaurer la confiance ». À en juger à l'aune des marchés, ce fut un succès puisque les bourses ont salué cet accord par de fortes hausses. En effet, du point de vue des financiers, le pire – c'est-à-dire une réforme radicale de la finance et de la mondialisation néolibérale – a été évité. Au vrai, les propositions de ce sommet sont en réalité bien minces, et sont en trompe-l'œil.

DES MESURES ILLUSOIRES

Le premier volet du communiqué propose d'organiser une relance coordonnée des pays du G20 pour lutter contre la crise économique. La décision principale est de tripler les ressources du FMI. Mais, il n'y a aucun argent frais dans cette mesure, il s'agit simplement de mobiliser des ressources déjà engagées. Et surtout, il n'est question d'aucune réforme du FMI, notamment pour donner plus de poids aux pays en développement. Cette réforme éventuelle est renvoyée à 2011... Le FMI, dont

Le FMI est encouragé à imposer ses plans d'ajustement structurels aux effets antisociaux dévastateurs

la légitimité est largement contestée par les pays du Sud, est donc encouragé à imposer de plus belle ses plans d'ajustement structurels dont les effets antisociaux sont dévastateurs. Deuxième volet du communiqué : la réforme de la finance mondiale, avec deux séries de mesures phares : la lutte contre les *hedge funds* et les paradis fiscaux. Pour les premiers, le G20 annonce simplement un renforcement de leur contrôle, avec des sanctions à la clé qui ne sont pas précisées. Donc, le G20 n'a pris aucune mesure sérieuse pour faire disparaître ces fonds spéculatifs qui ont des responsabilités très importantes dans cette



crise, comme dans les précédentes. Pour les paradis fiscaux, on a assisté à une véritable mascarade. La décision principale est de créer trois listes noire, grise et blanche de paradis fiscaux, en fonction de leur degré de coopération avec les pays tiers pour « échanger des informations ». Huit jours après le sommet, la liste noire infamante des paradis fiscaux dits non coopératifs est déjà vide car ses membres (Uruguay, Costa Rica, Malaisie, Philippines) se sont engagés à coopé-

rer ! Le Luxembourg est sur la liste grise, mais est considéré comme une place financière, et non pas comme un paradis fiscal. La Chine et le Royaume-Uni ont obtenu respectivement que Hong Kong et Jersey soient dans la liste blanche... Cette politique des listes est une véritable supercherie car elle revient à considérer qu'il y a les mauvais (qui ont déjà disparu) et les bons paradis fiscaux. Ainsi, par ce tour de passe-passe scandaleux, la plupart des paradis fiscaux existants sont légitimés !

UNE MONDIALISATION TRÈS LIBÉRALE

Plus fondamentalement, les décisions de ce G20 sont inacceptables car elles renforcent une conception très libérale de la mondialisation, pourtant largement responsable de la crise. La batterie des mesures proposées s'inscrit en effet dans

un registre où il n'est question que d'améliorer la transparence, la discipline du marché, l'amélioration des systèmes d'incitation, la définition de codes de bonne conduite. Donc, il n'y a aucune remise en cause de la totale liberté de circulation des capitaux qui est à l'origine des crises financières depuis vingt ans. Bien au contraire, le communiqué critique toute forme de protectionnisme (donc les contrôles des capitaux). La dimension écologique de la crise est niée : la relance de la croissance mondiale est organisée sans s'interroger sur les effets de cette croissance sur la planète. Or cette crise démontre à nouveau le caractère non soutenable du modèle de croissance dominant. La question sociale est également absente des décisions du G20 : les inégalités de revenus dans les pays et entre les pays du Nord et du Sud sont ignorées. Pourtant, la déflation salariale créée par un partage salaires-profits et des revenus au détriment des salariés au Nord et au Sud est au cœur de cette crise ! Enfin, l'objectif de démocratie est totalement absent des préoccupations du G20. En effet, la plupart des pays de la planète, en particulier les pays les moins riches, étaient absents de cette rencontre où les pays riches étaient par contre sur-représentés. Le G20 est une institution illégitime. Seule une conférence internationale rassemblant tous les pays de la planète permettrait de conduire à des politiques équitables et respectueuses de l'avenir de notre planète. ●

Logement : le retour des rentiers avec l'aide de l'État

→ par Gérard Grosse, Agrégé en sciences économiques et sociales, institut de recherches de la FSU

L'accès à un logement décent est, avec l'emploi, le souci majeur des Français. En dépit de quelques conquêtes récentes obtenues par l'action, la construction de logements sociaux répondant aux besoins du plus grand nombre est en panne. La loi Boutin du 11 février 2009 cantonne le logement social aux plus démunis.

Il faudrait construire au moins 500 000 logements par an pour couvrir les besoins, le déficit annuel étant d'au moins 150 000. Les logements construits ne correspondent pas à la demande. Soit ils sont destinés à l'accession à la propriété ou à l'achat par des propriétaires bailleurs et ce sont alors des logements chers. Soit il s'agit de logements locatifs dits sociaux, mais en fait le « haut de gamme » du logement social⁽¹⁾, dont les loyers sont inaccessibles aux foyers les plus modestes. Face à une demande qui émane principalement de couples jeunes et/ou à revenus modestes, la pénurie est donc quantitative et qualitative : on ne construit pas assez de logements et pas les bons.

Le mal-logement touche 3,5 millions de personnes auxquelles on peut ajouter 6,5 millions de personnes en situation de fragilité par rapport au logement⁽²⁾. La précarisation croissante de l'habitat accompagne celle de l'emploi. De 2000 à 2007, les prix de l'immobilier ont été multipliés par deux et les loyers ont augmenté de 50 %. Hormis quelques traders ou PDG alourdis de leurs valises de stock options, qui peut en dire autant de ses revenus ? La part des propriétaires de leur logement baisse depuis le milieu des années 90. La part du logement dans le budget des ménages a doublé en quarante ans qui et peut atteindre 40 % pour les catégories les plus pauvres. On est loin du « tous propriétaires » cher au président de la République.

BEAUCOUP POUR LES RENTIERES...

L'État a considérablement diminué sa contribution au financement du logement, en pourcentage du PIB. Depuis le milieu des années 90, par les lois Périssol, Besson, de Robien, et le tout récent dispositif Scellier, la politique fiscale en matière d'immobilier a consisté à offrir des réductions d'impôts, parfois considérables, aux contribuables (fortunés) qui achetaient des logements neufs en vue de les louer. Avec la loi de Robien



première mouture (2003), un propriétaire qui s'engage à louer un logement neuf durant neuf à quinze ans bénéficie, en contrepartie, d'une réduction d'impôt représentant 50 à 65 % de l'investissement, terrain compris. Résultat, les heureux propriétaires font financer la quasi-totalité du bien par l'État (les contribuables) et le locataire ! C'est une politique coûteuse pour les finances publiques mais bien propre à satisfaire les rentiers.

... ET PEU POUR LES MÉNAGES MOYENS ET MODESTES

Depuis les années 90, des actions spectaculaires, souvent conduites par le DAL (Droit au logement⁽³⁾) ont contraint les pouvoirs publics à réagir. **L'article 55 de la loi SRU** (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) de décembre 2000 impose un quota de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants. Mais de nombreuses communes ne respectent pas la loi et les amendes sont peu dissuasives.

La loi DALO (5 mars 2007) institue le droit au logement opposable suite au mouvement des « tentes rouges » dans l'hiver 2006-2007. Faute de logements disponibles, l'application de la loi s'apparente à une course d'obstacles.

La Loi Boutin, votée le 11 février 2009 par l'Assemblée nationale met en œuvre

une conception « résiduelle » du logement social – réservé aux plus démunis – et marchandise le reste du logement social, tout en créant un bail « super-précaire ». Pendant ce temps, le circuit de financement du logement social est démantelé. La réforme du Livret A détourne au profit des banques une partie des ressources jusque-là destinées au financement du logement social. Et dans le plan de relance du gouvernement, il faut une bonne loupe pour découvrir des mesures en faveur du logement.

Pourtant, le logement social offre une garantie de « protection », de stabilité dans les lieux. En ce sens c'est un élément de la « Sécurité sociale », c'est un facteur d'intégration sociale. Le logement ne peut pas être considéré comme un bien « comme les autres ».

Le logement est un problème grave et urgent, et les problèmes constatés aujourd'hui relevant de la politique du logement comme marchandise, la question d'un service public du logement est de fait à l'ordre du jour. ●

(1) On distingue trois catégories de logements sociaux en fonction du maximum de ressources qui y donne accès : PLUS (Prêt locatif à usage social), PLA-I (Prêt locatif aidé d'intégration) pour les ménages aux ressources les plus modestes et PLS (Prêt locatif social) logements destinés aux classes moyennes.

(2) Voir le dernier rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement, téléchargeable : http://www.fondation-abbepierre.fr/publications.php?id=124&filtre=publication_rml

(3) <http://www.droitaulogement.org>

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir le dossier « Le logement : de la "loi du marché" au service public ? » sur le site de l'institut de recherches de la FSU : présentation de la « lettre électronique » et possibilité de télécharger l'ensemble du dossier : <http://institut.fsu.fr/lettremensuelle/2009-02.htm>

Le point sur les congés

→ par Gérard TOLLET (secteur Situation des Personnels)

Congés de maladie, maternité, jours fériés...
L'Université ne doit pas être une zone de non-droit !

De plus en plus de collègues sollicitent le SNESUP parce qu'ils sont surpris que leurs droits à congés soient bafoués dans l'enseignement supérieur. Cela peut se traduire de plusieurs manières (liste non exhaustive) :

– Congé de maladie avec non prise en compte des heures d'enseignement qui auraient dû être effectuées, modifications d'emploi du temps pour les masquer, rattrapage non payé en heures complémentaires...

– Congé de maternité avec décompte d'heures se basant sur une moyenne hebdomadaire artificiellement faible car calculée sur une durée de l'année universitaire supérieure à la réalité de l'enseignement.

– Rattrapage des jours fériés par modification ou adaptation insidieuse de l'emploi du temps...

Le but de cet article est de rappeler clairement que toutes ces interprétations du droit sont **totale- ment illégales**. Trop de collègues, considérant comme insignifiants certains rattrapages, s'habituent à ces situations anormales et ne se mobilisent pas pour le respect de leurs droits. Grave erreur d'appréciation car, sur le fond, aucune différence n'existe entre un congé de maladie, de maternité ou un jour férié, si ce n'est la durée. Le SNESUP considère donc qu'il faut être inflexible sur le principe du droit à congé. D'ailleurs, demande-t-on à un salarié quelconque de rattraper les jours fériés ou de faire 70 heures la semaine suivant un arrêt de maladie de 5 jours ? La même logique et les mêmes droits doivent

donc s'appliquer aux enseignants du supérieur, malgré l'annualisation des services dont le SNESUP a toujours dénoncé les effets pervers.

LA CIRCULAIRE DE 2001 : UN TEXTE IMPARFAIT MAIS SUR LEQUEL ON PEUT S'APPUYER

Jusqu'en 2001, aucun texte n'explicitait la méthode de décompte des heures d'enseignement durant les congés légaux. À force de persévérance, le SNESUP a obtenu du ministère la rédaction

▼
Seul l'emploi du temps peut être un élément utile pour établir le nombre d'heures réputées faites durant un congé
▲

d'une note de service sur ce sujet (circulaire DPE-A2/FD n° 892 du 7 novembre 2001, voir notre site : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=253&ptid=5&cid=2020>). Bien qu'imparfaite, elle comble un peu le désert réglementaire mais surtout, elle affirme clairement le droit à congé : « *Décompte d'un demi service minimum pour un congé de maternité* » et le fait que « *toute heure initialement prévue dans le tableau prévisionnel de service est réputée faite* ». Elle insiste sur ce tableau prévisionnel comme « *document indispensable au respect du droit à congé* » et qui « *doit être signé*

par l'enseignant avant le début de l'année universitaire ». Or, c'est là que l'ambiguïté commence, une enquête du SNESUP ayant montré qu'aucune université ou presque ne fait signer ce document en début d'année et qu'en outre il n'indique jamais l'emplacement des cours durant l'année et moins encore durant les différentes semaines qui la composent. Ainsi, seul l'emploi du temps peut être un élément utile pour établir le nombre d'heures réputées faites durant un congé. Mais là encore, des UFR prévoient l'emploi du temps peu de temps à l'avance et peuvent ainsi le modifier dès la connaissance d'un congé de maladie d'un collègue.

NOTRE PROPOSITION DE DÉCOMPTÉ : UNE MÉTHODE PROPORTIONNELLE

Le SNESUP demande donc une amélioration de ce texte mais aussi, de le rendre réglementaire et connu de tous. Pour le décompte des heures d'enseignement, nous proposons qu'une méthode proportionnelle s'applique pour tous les congés. Cette règle serait à n'en pas douter un élément de clarification et de simplification. Elle permettrait ainsi d'éviter les graves défauts du calcul à partir du service prévisionnel et de se prémunir contre toute tentative d'aménagement du service contournant le congé. Sans trop entrer dans les détails, le principe serait de décompter au minimum, pour chaque jour de congé légal, un Temps Quotidien Moyen de Service d'enseignement (TQMS) de **1,2 ou 2,4 heures par jour*** selon le statut (ou plus si la moyenne réel-

le est supérieure ou si l'emploi du temps prévoyait un volume horaire plus élevé). Par ailleurs, nous demandons aussi que soient prises en compte toutes les autorisations d'absence liées à l'application du droit syndical ou à une convocation de l'administration (CNU, CAP, CTP...). Enfin le SNESUP, suivant une jurisprudence européenne, demande que le congé annuel n'efface pas le congé de maternité.

À notre demande, le ministère a donné son accord pour qu'un groupe de travail améliore la situation. Nous de-



Conforter le congé de maternité... et de paternité !

mandons à tout collègue subissant une injustice dans ce domaine de contacter sa section syndicale en vue d'interpeller les services administratifs universitaires, mais aussi de nous contacter afin que l'on ait le maximum d'éléments concrets en vue de la négociation avec le ministère, rendue encore plus urgente par les périls qu'annoncent les projets ministériels de modification statutaire. ●

* Moyenne journalière basée sur un service statutaire de 192 ou 384 heures effectué sur 32 semaines de 5 jours (soit 6 ou 12 h/semaine).



Une autre époque ?

© DR

Contre la dés-UMR-isation !



Tandis que se négocie le contrat quadriennal de Paris 12 avec la DGES, le *Collectif pour le maintien de la Labellisation des Labos CNRS de Paris 12* et les élus FSU-SLR (CA-CS-CEVU) ont cosigné une lettre ouverte à l'Exécutif sur la situation préoccupante de plusieurs équipes. Celles-ci perdraient le statut d'UMR CNRS pour devenir des Équipes d'accueil conventionnées (EAC). Elles en ont eu la révélation en tentant vainement de passer des commandes sur le serveur du CNRS !

La direction du CNRS poursuit d'ici 2013 un objectif de délabellisation de plus de 50 % des UMR amorcé dès cette année avec la vague C. Une telle désassociation affaiblirait nécessairement le potentiel et la visibilité de la recherche de Paris 12. Elle serait illisible pour nos partenaires étrangers associant le label CNRS à un gage de qualité. Elle affaiblirait le développement de projets de recherche interdisciplinaire ; elle priverait les équipes du potentiel de gestion par le CNRS de contrats de recherche (cf. ceux relevant du 7^e PCRD) et de brevets exigeant une entité de gestion opérationnelle au-delà du potentiel d'une université. Notre École doctorale Sciences de la vie et la santé (SVS) ne pourrait plus s'appuyer sur un éventail d'équipes labellisées INSERM et CNRS alors que les experts ont souligné l'intérêt de cette diversité, gage d'attrait pour les étudiants-doctorants.

La Commission d'Aubert recommandait expressément le maintien de la double tutelle, avis très largement partagé par la communauté scientifique pour rendre plus attractives ses structures de recherche. Pour de nombreux enseignants-chercheurs, c'est bien le caractère mixte de ces unités qui en constitue la richesse et l'intérêt. Ils attendent aujourd'hui de leur université qu'elle les soutienne dans ce choix, et non qu'elle s'inscrive dans le désengagement de la tutelle scientifique du CNRS sur les UMR et dans une réduction des recrutements de personnels.

Conscients de ces périls, plusieurs collègues d'autres équipes ont tenu à cosigner la lettre ouverte.

Gérard Lauton

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Sauvons le Palais de la Découverte !

Face à la menace précise de disparition du Palais de la Découverte par fusion avec la Cité des sciences, une soirée de soutien a rassemblé plus de 3 000 personnes⁽¹⁾. Le SNESUP est partie prenante de ce soutien.



Nous demandons solennellement au gouvernement qu'il renonce au projet de fusion du Palais de la Découverte avec la Cité des Sciences et de l'Industrie, et à toute mesure qui mettrait le Palais en danger. Nous demandons au contraire que le Palais soit soutenu dans son développement.

Nous demandons que le Palais puisse transmettre à tous les citoyens, la passion des sciences et le goût de la découverte, demain encore plus qu'aujourd'hui.

Nous serons extrêmement vigilants par rapport aux décisions que les pouvoirs publics prendraient dans les prochaines semaines.

Nous sommes absolument déterminés à ne pas laisser amputer, dissoudre ou détruire un trésor culturel qui appartient aux scientifiques, aux visiteurs, aux générations à venir.

Une flamme particulière souffle au Palais : c'est la passion de la science. Nous ne la laisserons pas s'éteindre.

Texte de la déclaration lue par Sébastien Balibar

Signature en ligne : <http://www.sauvonslepalaisdeladecouverte.fr>

(1) dont Alain Aspect, Sébastien Balibar, Michèle Casenave, Gilles Cohen-Tannoudji, Pierre Encrenaz, Anouk Grinberg, Denis Guedj, Jean Iliopoulos, Denis le Bihan, Bertrand Monthubert, Edwy Plenel, David Ruelle, Isabelle This Saint-Jean, Jacques Treiner, Jean-Didier Vincent, Wendelin Werner.

ÉLECTIONS ÉTUDIANTES

Ce n'est pas un poisson d'avril !



On a voté à l'IEFEE⁽¹⁾ les étudiants ont élu leurs représentants le 2 avril 2009. On a enregistré un taux de participation record : sur les 353 étudiants, 175 ont exprimé leur suffrage soit 49,5 % : fait d'autant plus remarquable que l'année universitaire est presque terminée et qu'aux dernières élections dans cette UFR, le taux de participation des étudiants était de... 5 % ! Deux listes étaient en présence : une liste-maison « officielle » qui a reçu 26 voix (un peu plus de 15 % des voix) et la liste « dissidente » qui exprimait les mécontentements et qui a reçu 139 voix (soit 84,2 %). Il y a eu 10 abstentions.

Max Lebreton

Représentant [FSU] des personnels de l'Université Paul-Cézanne

(1) Institut d'Études Françaises pour Étudiants Étrangers.

L'APPEL D'AIX

Cet appel est repris par de nombreux universitaires d'Aix... et d'ailleurs !



Depuis dix semaines, nous, enseignants-chercheurs et chercheurs de l'Université de Provence, aux côtés des personnels administratifs et techniques, des étudiants, des doctorants et des précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, sommes en grève, et plus précisément en lutte pour défendre l'Université des attaques qu'elle subit à travers de prétendues réformes qui touchent aux fondements de la formation des générations futures et de la recherche publique. Notre mobilisation, qui s'inscrit dans un mouvement d'ampleur nationale, la plus importante, la plus unanime et la plus longue de ces quarante dernières années, continue d'être ignorée par le gouvernement et demeure encore mal connue de l'opinion publique. Les mensonges répétés du gouvernement et la grave désinformation qu'il tente d'imposer témoignent du mépris dont est victime ce mouvement. Malgré les affirmations péremptoires de Valérie Pécresse et Xavier Darcos, tout le monde doit savoir qu'à ce jour aucun dossier n'est réglé, malgré quelques concessions à la marge (...).

En refusant de reconnaître l'ampleur de la mobilisation et d'écouter les fortes contestations émanant de tous les acteurs de la communauté universitaire, le gouvernement fait preuve d'une obstination irresponsable et tente de nous enfermer dans un dilemme que nous refusons : choisir entre notre responsabilité à l'égard de l'éducation que recevront les enfants et étudiants de demain et notre responsabilité à l'égard des étudiants que nous encadrons aujourd'hui à l'université.

Responsables, nous le sommes en refusant d'accepter une série de mesures qui visent à détruire le service public gratuit d'éducation et de recherche, ainsi que les fonctions sociales et de proximité que remplit notre université. Responsables, nous le sommes en ne sacrifiant pas l'esprit humaniste de l'Université sur l'autel de l'« Économie de la connaissance », et en refusant que la recherche soit placée sous les seules lois de la rentabilité, du marché et de l'industrie. Responsables, nous le sommes depuis le début de ce mouvement, en suivant au plus près nos étudiants, que ce soit par des contacts directs à l'université (veilles pédagogiques, réunions, AG, permanences, rassemblements), à travers de nombreuses sessions de transmission du savoir alternatives dans et hors les murs, par courriels, en encadrant du mieux possible leurs recherches et productions personnelles, en leur fournissant du travail (bibliographies, lectures, exposés, dossiers...) et des supports de cours sur Internet. (...)

Avec tous ceux qui nous soutiennent depuis des mois dans notre combat, (...) nous demandons aux médias d'entendre l'ampleur et la légitimité de la contestation, notre détermination mais aussi notre responsabilité, face au mépris opposé par le gouvernement.

Nous appelons solennellement notre représentation nationale et tous nos élus à relayer, dans toutes les instances et assemblées, notre double demande d'un retrait sans délai de toutes les réformes contestées et de l'ouverture du grand débat national que le monde de l'Enseignement et de la Recherche est en droit d'attendre.

Cette lutte nationale s'inscrit à l'échelle de l'Union Européenne dont les universités dénoncent les conséquences du processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne.

Nous nous adressons à tous les partis politiques et à tous les candidats aux élections européennes pour qu'ils se saisissent des questions de l'enseignement et de la recherche et prennent clairement position sur les réformes en cours, sur la loi LRU et le Pacte pour la recherche et contre l'entreprise de destruction massive du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Les universitaires en lutte d'Aix Marseille 1



Les actes du **congrès**

→ Dossier coordonné par Anne Mesliand

Réuni en plein cœur de la mobilisation universitaire, le congrès du SNESUP a constitué un moment intense et fructueux d'action et de réflexion.

Le 2 avril, la participation des 150 congressistes à la manifestation parisienne a fait événement. Les commissions, tables rondes et débats pléniers ont permis de confronter questionnements et propositions, pour doter l'action syndicale de mandats et de perspectives, pour construire avec nos partenaires les alliances dont l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin dans les mois qui viennent.

Ce dossier en présente les thèmes et les textes principaux, l'ensemble des travaux est consultable sur le site www.snesup.fr, rubrique « presse et documentation », « congrès 2009 ».

Propos introductifs du secrétaire général, Jean Fabbri (extraits)

Après avoir brossé le cadre de la crise économique mondiale et des résistances sociales qu'elle suscite, Jean Fabbri en ce 1^{er} avril propose des éléments d'analyse du mouvement dans les universités et laboratoires et ouvre des pistes pour poursuivre.

Ce congrès, plus que tous ceux qui l'ont précédé, se tient au cœur de luttes essentielles pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. (...)

Les logiques de concurrence sans limites, de réduction du périmètre des services publics qui s'affichaient triomphantes il y a encore quelques mois, subissent ces temps-ci de sérieux revers. La crise économique systémique fait basculer le monde entier dans une autre ère, et en France, ce n'est pas moins que ces bouleversements que révèle le formidable mouvement revendicatif dans l'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

La loi LRU mieux comprise

Le « pacte pour la recherche » et la loi LRU, qui inscrivaient dans les établissements et dans l'ordinaire du travail de chacun des personnels une conception concurrentielle des activités publiques de recherche et de formation, sont ébranlés dans leurs déclinaisons comme dans leurs fondements par les Assemblées Générales, par le succès des grèves reconduites sur plus de huit semaines. Il y a là une inflexion notable des lignes de force idéologiques. Les ravages économiques, sociaux et scientifiques de la crise actuelle accélèrent dans le monde universitaire une révision critique des concepts mêmes sur lesquels le gouvernement avait appuyé ses choix. L'« autonomie des universités » version Péresse est bien comprise maintenant comme le signe du désengagement de l'État tant côté budgets et postes que côté libertés scientifiques et statuts des personnels, comme une conception managériale liée à des indices de « performance » aussi infondés que dangereux. La concomitance des puissants mouvements de grève interprofessionnelle unitaire des 29 janvier et 19 mars avec l'effervescence universitaire n'est pas complètement fortuite, les salariés partent un œil neuf sur les analyses et les appels syndicaux. Dans le supérieur, le SNESUP a pris et prend largement sa part au déclenchement et à l'organisation des grèves. La détermination des personnels pour gagner solidairement sur l'ensemble des revendications bouscule le gouvernement. Les manœuvres qui alternent provocations et mise en scène de reculs très partiels témoi-

Les ravages économiques, sociaux et scientifiques de la crise actuelle accélèrent dans le monde universitaire une révision critique des concepts mêmes sur lesquels le gouvernement avait appuyé ses choix

gnent des difficultés du pouvoir politique et indiquent le chemin pour ouvrir une nouvelle page. Côté personnels et étudiants il nous revient de continuer dans l'unité et la clarté, côté gouvernement s'impose la nécessité de réponses politiques globales.

Des revendications essentielles

En la matière, les dossiers mis sur la table par deux fois avec plus de 100 000 manifestants (10 février et 19 mars) ne supportent plus de simples inflexions. Le gouvernement a la possibilité de relancer l'emploi scientifique public statutaire dès 2009, par un collectif budgétaire, et au-delà par un plan pluriannuel de recrutement : ce sera le signe fort, comme d'autres pays l'ont compris, d'une confiance dans l'avenir et dans la jeunesse. Il est essentiel de fonder cette dimension de la « relance » sur des instances scientifiques et citoyennes largement élues et collégiales ; sur des organismes de recherche puissants et reconnus en synergie avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette collégialité doit revenir

au plus vite dans tous les textes (lois et décrets – en particulier sur les statuts, le CNU et les méthodes de répartition des crédits d'État aux établissements), comme dans tous les dispositifs au cœur de la réflexion et de l'action publique pour l'enseignement supérieur et pour les organismes de recherche. Le débat public et une temporalité réfléchie doivent l'emporter sur la précipitation et l'arbitraire – et sur de seules logiques comptables – pour construire une véritable amélioration de la formation des enseignants : c'est l'une des missions fondamentales des universités. Le modèle Darcos-Péresse, sur ce sujet, est refusé par tous : par quel entêtement refuser de le reconnaître ?

Les débats de notre congrès doivent permettre d'analyser au mieux la situation actuelle au regard de nos revendications et des mobilisations. Qu'ils soient fructueux et marqués de fraternité ! ●

MERCI...

« *Merci aux militants qui associent aujourd'hui les batailles locales dans leurs établissements et leur présence active et réfléchie au congrès du SNESUP. Merci bien sûr à Axel Kahn, président de l'université Paris-Descartes pour ses mots de bienvenue et l'évocation sereine de nos convergences et de ce qui fait encore débat. Merci aussi aux personnels de l'université hôte qui ont rendu possible, avec les militants SNESUP de cette université, la tenue de notre congrès au cœur de Paris.* »

COMMISSION 1 : ÉTABLISSEMENTS, STATUTS, LOI LRU

Lignes de force

→ par Jean-Luc Godet, Michel Fortuné, Noël Bernard

Au cœur des revendications actuelles, les questions abordées ont permis de nous doter de mandats précisés, et de nouvelles tâches !

La commission 1 a réuni une quarantaine de camarades autour de questions fortement traversées par la gravité des réformes en cours et par le puissant mouvement des universitaires pour s'opposer à la casse de l'enseignement supérieur et la recherche. Le champ très vaste

et l'actualité ont suscité un foisonnement d'interventions, dont on tente ici de traduire quelques lignes de force. À la suite de ce résumé, on pourra lire sur le site du SNESUP trois motions adoptées par le congrès sur proposition de la commission (www.snesup.fr).

A été soulignée la nécessité d'un travail de fond pour affiner et renforcer les positions du syndicat. À cet égard, il est nécessaire de relancer les trois groupes de travail mis en place à la suite du précédent congrès sur les recrutements, les carrières, et le tableau d'équivalence des tâches.

Par ailleurs, une nouvelle version du *Mémo du Supérieur* faisant le point sur les conséquences des réformes en cours et sur les combats menés et à mener devra intervenir dès que possible.

Établissements

- Une prise de conscience des collègues est en train de se faire sur la loi LRU et la nécessité de combattre les compétences élargies, sur toutes les mesures liées à la Révision générale des politiques publiques et les attaques contre l'enseignement public de la maternelle à l'université.

La situation actuelle démontre bien que cette politique ne marche pas.

Ceci donne des possibilités nouvelles d'action dont il faut s'emparer.

- Le système SYMPA est unanimement rejeté. Ses conséquences, notamment sur les universités petites et pluridisciplinaires sont particulièrement graves.

Mais même dans des établissements beaucoup plus « favorisés » les suppressions de postes de cette année ont fortement mobilisé les collègues.

- Deux objectifs sont réaffirmés :

- l'abrogation de la loi LRU ;

- la défense du service public d'enseignement supérieur.

Statuts

- Il faut réaffirmer fortement les deux missions d'enseignement et de recherche et de



© Didier Chamma

fonder nos positions sur ces missions. Le Pacte pour la recherche, puis la loi LRU, transforment radicalement notre métier en s'éloignant de ces missions.

- La commission est revenue sur les modalités de recrutements des enseignants-chercheurs. La publication du décret sur les comités de sélection il y a un an ne peut mettre fin à notre opposition. La première campagne sous le système des comités de sélection en confirme le caractère dangereux. Nous rappelons nos critiques sur les concours sur postes, et notre préconisation de concours sur regroupements d'emplois.

- Le décret statutaire n'a pas été amélioré, au contraire, dans sa dernière version. La modulation est toujours présente et appelle le même rejet que précédemment.

- L'équivalence TP = TD n'est pas vraiment garantie par la rédaction du projet de décret. Notamment la question de sa validité pour les heures complémentaires reste entière pour tous les corps enseignant à l'université.

- L'exigence du droit à la recherche a été portée par le SNESUP au CTPU et a donné lieu à un amendement au projet de décret. Mais le terme lui-même « droit à la recherche » n'a pas été introduit. Au-delà de l'appartenance à un laboratoire, ceci exige la possibilité de voir pris en compte ses projets

scientifiques et l'attribution des moyens nécessaires.

Précarité

- On constate la montée du recours à des emplois précaires, pour des raisons réglementaires liées à la loi LRU, et aussi pour des raisons budgétaires : les établissements étant forcés d'y recourir pour satisfaire aux objectifs qui leur sont imposés.

- Il existe une grande diversité des situations. L'accent est mis notamment sur l'externalisation des activités (notamment dans les centres FLE) et sur la déprofessionnalisation qui en résulte.

- Une conséquence de la précarité est la difficulté de mobilisation des collègues contractuels. La création des CTP et des CCP peut constituer à la fois un atout pour soutenir les luttes, mais aussi un danger car elle s'inscrit dans une politique de gestion locale. Retarder la mise en place d'un CCP peut permettre d'enrayer des licenciements. Le bilan social doit permettre un recensement des agents non titulaires, tâche essentielle dans tous les établissements en vue d'une campagne de résorption de la précarité.

- La lutte contre la précarité est indissociable de la lutte pour la création massive de postes statutaires. ●

COMMISSION 2 : RECHERCHE

Garantir les libertés des enseignants chercheurs

→ par Didier Chamma

La commission a voulu se concentrer sur un ensemble de propositions de mandats et de pistes de travail soumis au congrès. Elle a successivement abordé les questions de carrière et d'évaluation en lien avec les activités de recherche.

Que soient remerciés les 34 participants.

I. CARRIÈRES

I. Liberté de rattachement scientifique

La règle générale qui prévaut est que chaque collègue, enseignant-chercheur, PRAG, PRCE, puisse exercer une activité de recherche dans le cadre le plus approprié, c'est-à-dire en général une structure de recherche dans

son établissement d'affectation. Il est de la responsabilité des établissements d'en fournir les moyens.

Cependant, le droit à l'exercice de la recherche peut nécessiter que nos collègues se rattachent au(x) laboratoire(s) de leur choix extérieur(s) à l'établissement d'affec-

tation (par exemple pour certaines disciplines à faibles effectifs, dans le cas de conflit au sein du laboratoire, en cas d'inflexion thématique, etc.). Le SNESUP revendique un droit statutaire à la recherche, qui doit s'exprimer selon diverses possibilités (double rattachement, pluri-rattachement selon ►►



© Didier Chamma

►► un pourcentage dans chaque établissement...). Lors du CTPU du 24 mars 2008, le SNESUP a déposé un amendement en ce sens sur le décret statutaire : « *Il leur est reconnu un droit effectif à la recherche permettant d'exercer la double mission d'enseignement et de recherche. Tout enseignant-chercheur doit pouvoir être membre d'au moins un laboratoire, y compris relevant d'un établissement autre que celui où il est affecté, voir pris en considération des vœux d'affectation scientifique, et disposer des moyens nécessaires* ».

2. Repyramidage

Nombre de collègues titulaires – soit PRCE ou PRAG qualifiés MCF, soit MCF qualifiés PR – n'ont pas obtenu de poste bien qu'ils postulent chaque année.

Dans le but de rééquilibrer le ratio MCF-PR et pour permettre une évolution de carrière plus rapide, nous proposons d'utiliser pleinement la proportion d'un neuvième des postes offerts à la voie 46.3, et qu'à terme ce contingentement soit supprimé. Serait ainsi ouverte la possibilité de transformation de postes MCF-PR pour les MCF qui n'ont pu obtenir un poste de PR durant leur qualification.

Dans le même esprit, nous revendiquons un plan d'intégration des PRAG et PRCE qualifiés dans le corps des MCF. Afin de maintenir le potentiel d'enseignement, nous demandons la transformation de deux postes de PRAG en deux postes de MCF + un poste de PRAG.

3. Primes attribuées sur critères de recherche

Le SNESUP demande le remplacement du système de primes par une revalorisation du point d'indice et des grilles de salaires. Dans le cadre actuel, toute prime attribuée au titre de la recherche – telle que la PEDR définie dans le décret du 23 avril 2008 – doit être par un conseil national composé majoritairement d'élus : le CNU.

Il faut par ailleurs travailler sur leurs conditions de répartition selon les domaines disciplinaires car il existe des disparités importantes.

Nous exigeons le rétablissement d'une commission de recours national. Il faut réserver un petit contingent (10 %) de primes à répartir dans ce cadre.

4. Contrat doctoral unique

Nous exigeons le retrait du projet de contrat doctoral unique.

Il est nécessaire de protéger tous les doctorants par un statut de chercheurs en formation.

Nous demandons une augmentation significative du nombre d'allocations de recherche et leur rééquilibrage selon les champs disciplinaires.

La normalisation de la durée des thèses est incompatible avec la diversité des pratiques disciplinaires. Il est nécessaire de modifier l'article 15 du décret du 7 août 2006 portant sur les écoles doctorales en modulant selon les familles disciplinaires la règle générale de durée. Cette règle pourrait s'exprimer sous la forme d'une fourchette régulièrement réactualisée sur la base de la durée moyenne des thèses des qualifiés dans les sections du CNU concernées.

De même devrait être prise en compte la diversité de situation des doctorants.

Nous demandons en particulier des années dérogatoires d'office pour la prise en compte de situations personnelles (congé maternité, congé parental, etc.).

Nous demandons la reconnaissance des thèses effectuées dans le cadre de reprise d'études, de formation continue ou de travail salarié, sans qu'elle soit assortie d'une obligation de financement.

Nous demandons le maintien d'un dispositif de formation pédagogique des doctorants se destinant aux fonctions d'enseignant-chercheur.

II. ÉVALUATION, CNU ET CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS

1. Évaluation et conseil national des universités

Le congrès mandate la CA pour constituer un groupe de travail sur la question de l'évaluation et du devenir du CNU. Quelques pistes ont seulement pu être dégagées.

L'évaluation ne peut être dissociée de ses finalités. Elle peut protéger d'arbitraires locaux. En revanche l'évaluation des EC ne saurait servir de caution pour une quelconque modulation individuelle des services.

Par ailleurs, si un candidat à la qualification par le CNU a mené des travaux interdisciplinaires et se voit refuser parallèlement par deux sections CNU son dossier au motif que les sections se renvoient la thématique, alors le candidat doit pouvoir bénéficier d'un réexamen conjoint de sa candidature.

2. AERES

Le SNESUP considère que toute instance d'évaluation doit être transparente et composée majoritairement d'élus. Nous exigeons la réforme de l'évaluation des unités de recherche et des écoles doctorales prenant en compte cette exigence.

Dans l'immédiat, le SNESUP dénonce les dysfonctionnements de l'AERES. Il souhaite une participation accrue des élus CNU et CoNRS au sein des comités de visite en faisant appel à toutes les sections représentées dans l'unité évaluée.

Le CNU et le CoNRS sont les seules instances habilitées à évaluer respectivement les enseignants-chercheurs et les chercheurs.

Nous rejetons le classement bibliométrique publiant/non publiant.

3. Conseils des établissements

La mise en place des comités de sélection institués par la loi LRU se révèle problématique dans de nombreux établissements. Le SNESUP recensera les dysfonctionnements enregistrés dans les premiers mois de mise en œuvre des comités de sélection.

Contrairement aux comités de sélection mis en place par la loi LRU, le SNESUP revendique que les procédures de recrutement garantissent la collégialité et la capacité décisionnaire de comités pérennes élus.

Le SNESUP souhaite la réforme des procédures de recrutement dans l'enseignement supérieur. En particulier, aux comités de sélection doivent se substituer des instances collégiales élues, pérennes et décisionnaires. ●

TABLE RONDE : LE MOUVEMENT SYNDICAL

Une belle tribune unitaire

→ par Didier Chamma

Ont participé à la table ronde : J. Fabbri pour le SNESUP, J.-L. Mazet pour le SNCS, Jean-Baptiste Prévost pour l'UNEF, D. Steinmetz pour le SNTRS-CGT, J.-L. Fournel pour SLU et Isabelle This Saint-Jean pour SLR.

À la mi-temps du congrès, notre secrétaire général accueillait un très large éventail de représentants d'organisations (syndicats et collectifs) venus participer à la table ronde « Le SNESUP dans un mouvement syndical interpellé par sa dynamique ». Le congrès avait d'ailleurs bien commencé dans cette voie dès mercredi avec la participation et l'intervention très applaudie de Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU. François Bouillon qui fut, avant Michelle Lauton, un remarquable animateur pour le SNESUP du difficile secteur des relations intersyndicales, animait cette table ronde. Dans sa brève introduction, Jean Fabbri présenta les doubles enjeux actuels : un mouvement revendicatif puissant qui renouvelle, élargit et interroge les pratiques syndicales tant dans l'enseignement supérieur et la recherche qu'au sein de la FSU où le rôle fédérateur du SNESUP catalyse des évolutions remarquables. Après les propos de **Jean-Luc Mazet, secrétaire général du SNCS** (voir ci-dessus), il revenait à **Daniel Steinmetz (SNTRS-CGT)** d'élargir encore les thématiques vers l'engagement plus récent des personnels des organismes de recherche dans une bataille qui va bien au-delà dans ses enjeux que celles liées à la pétition *Sauvons la Recherche* de 2004. **Jean-Louis Fournel (SLU)** rappelle dans son intervention que « l'association dont il est le porte-parole est née du refus de la loi LRU et du sentiment qu'il fallait faire entendre sur cette question des arguments qui n'étaient pas audibles dans le discours syndical. Il s'agit d'un constat et non d'un



CONTRIBUTION DU SNCS

La grande force du mouvement actuel de résistance de la communauté scientifique, contre la volonté gouvernementale d'asservir l'enseignement supérieur et la recherche, est liée à la convergence avec le mouvement syndical de plusieurs formes d'organisation : associations de la recherche et de l'université, coordinations de secteurs d'activités, initiatives de directeurs d'unité, prises de positions collectives de représentants de la communauté scientifique. Cette originalité en fait un mouvement très implanté dans la durée.

La rencontre de ces diverses formes d'expression devrait se révéler constructive sur le long terme pourvu qu'elle continue à se situer dans un cadre de coopération et non de concurrence. Dans ce contexte, les organisations syndicales ont un rôle central à jouer dans la coordination de mobilisations qui se développent sur des échelles de temps différentes, l'organisation de manifestations dont l'impact soit maximal, le souci permanent d'extension de la sensibilisation aux secteurs les moins mobilisés et le choix de participer à des négociations.

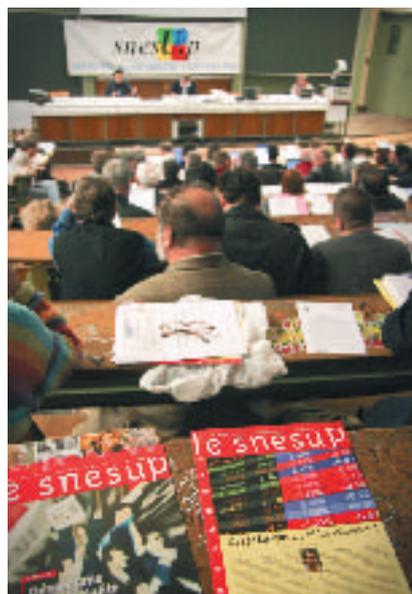
Par Jean-Luc Mazet, secrétaire général du SNCS-FSU

jugement sur la nature de la parole syndicale de ma part, et je regrette, à titre personnel, la désyndicalisation massive dans les universités. Ce constat ne signifie évidemment pas que le discours des associations soit contradictoire avec celui des syndicats et notamment avec celui du SNESUP. Il ne signifie pas davantage que les associations puissent prétendre jouer le rôle des syndicats : nous n'avons pas pour vocation, par exemple, d'aller conduire des négociations avec les ministres et leur administration, c'est aux syndicats de le faire. Nous avons vécu dans le mouvement de l'an dernier et, encore plus dans celui de cette année une expérience de complémentarité de nos propos et de nos formes d'actions, complémentarité nourrie par le travail utile d'échanges d'informations et d'élaboration d'actions communes conduit au sein de l'intersyndicale pilotée notamment par Michelle Lauton. Évidemment nous pouvons avoir des divergences d'analyses sur tel ou tel dossier, mais nous tentons systématiquement et nous réus-

sissons souvent à obtenir des positions communes sur les questions essentielles. La forme du mouvement en cours, sa durée, son caractère unique et exceptionnel sont l'illustration de cette unité que nous sommes parvenus à construire ».

Pour **Isabelle This Saint-Jean (SLR)**, la mobilisation s'est faite en très bon partenariat entre les organisations syndicales et les associations. « Nous avons les uns et les autres des spécificités qui font que l'on est davantage dans la complémentarité que dans la rivalité. Ce qui est caractéristique du mouvement c'est que nous avons une analyse de la situation et de la mise en place des modalités très partagée. Cela a joué un rôle important pour nous. Où en est-on ? On a un mouvement historique, large et important mais nous avons des gains très mineurs car nos revendications sont loin d'être satisfaites. Il nous faut rester mobilisés et déterminés.

Quoi qu'il arrive par la suite, ce qui est important c'est l'unanimité de notre communauté qui parle d'une seule voix. » ●



© Didier Chamma

COMMISSION 3 : FORMATIONS SUPÉRIEURES**Points d'appui et questionnements**

→ par Marc Champesme

Compte tenu de l'actualité des mobilisations, parmi les trois thèmes qui avait été mis à l'ordre du jour de la commission, seuls les thèmes « accueillir et faire réussir tous les bacheliers » et « formation des enseignants » ont pu être abordés et donner lieu à l'adoption de mandats par le congrès. Le troisième thème « universitarisation de l'ensemble des formations supérieures » devra donc être mis en débat rapidement dans les instances du syndicat. Le débat sur la formation des enseignants a permis d'aboutir à un texte formulant des préalables (dont le retrait du projet actuel de réforme) et dix principes qui recueillent l'accord le plus large parmi les nombreux participants reflétant la diversité des acteurs impliqués, que nous publions ci-dessous. Concernant l'accueil et la réussite des étudiants, les travaux de la commission ont conduit à l'adoption par le congrès d'un texte



L'université post LRU !

dont on peut lire l'intégralité sur le site du SNESUP (www.snesup.fr). Il affirme notamment la nécessité d'une formation pédagogique initiale et continue de tous les enseignants-chercheurs, le rôle important des IUT et le besoin de le conforter par des moyens humains et financiers correspondant aux besoins (s'inscrivant ainsi en totale opposition

au nouveau système de répartition des moyens « SYMPA ») ainsi que la nécessité de développer une filière technologique impliquant l'ensemble des composantes des universités pour développer des formations de la licence au master (cf. ci-dessous). ●

ACCUEILLIR ET FAIRE RÉUSSIR TOUS LES BACHELIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Contexte général.
2. Formation pédagogique.
3. Allocation des moyens et cadrage national des formations.
4. Accueil et réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur.
 - 4.1. Le rôle spécifique des IUT.
5. Pour de nouveaux dispositifs d'accueil adaptés à la diversité des publics à l'université.

Formation des enseignants

→ par Gisèle Jean

Le SNESUP-FSU réaffirme sa condamnation du projet du projet de réforme de la formation des enseignants et en exige le retrait. Nous demandons :

- un bilan contradictoire de la formation actuelle incluant tous les acteurs ;
- l'ouverture d'un calendrier pour la réflexion sur le champ des possibles qui ne se situera pas dans le cadre de réflexion imposé.

Le cadre général de notre réflexion est le suivant : quels enseignants souhaitons-nous former ? quelles connaissances et quelles compétences doivent-ils avoir ?

Dix grands principes

1. Un recrutement par un concours national pour l'égalité de la qualité des enseignants sur tout le territoire. Les contenus de concours, fixés nationalement, doivent être débattus, les organisations représentatives doivent y contribuer.
- Nous exigeons des postes statutaires correspond aux besoins, inscrits dans un plan pluriannuel (5 ans) et le maintien du couplage concours/postes/statuts. Nous refusons un système instaurant la précarité (reçus, collés).
2. L'élévation du niveau de qualification et l'amélioration de la formation professionnelle sont indispensables pour la démocratisation de l'école. Il faut une reconnaissance par un master du niveau de formation.
3. Une année de stage rémunérée post-



© Didier Chamma

concours (statut de fonctionnaire stagiaire) en alternance et sans détérioration des conditions actuelles.

4. La construction progressive de la professionnalisation de la licence jusqu'en T1 ou T2, la mise en place d'une véritable formation continue.

Une formation en alternance permettant de faire des aller-retour entre théorie et pratique et de développer une posture réflexive.

5. La mise en place d'un prérecrutement, d'aides, d'allocations aux étudiants pour maintenir un recrutement de qualité et socialement divers.

POINTS EN DÉBAT, À APPROFONDIR

- Sur la préprofessionnalisation en licence : à quel moment ? Quels contenus ? Place, contenu, encadrement des stages ?
- Quelle formation construire pour les enseignants de lycées professionnels ?
- Articulation concours/ master : possible ou non ? Place, type de recherche ?
- Si admission à bac + 5, admissibilité à quel moment ?
- Faut-il conserver l'agrégation ?
- Renforcer les SHS : quand, comment, quels contenus ?
- Master et VAE pour les formateurs...

6. Une formation liée à la recherche (par et avec la recherche) et le développement de la recherche en éducation.

7. Il faut former à un métier de la fonction publique d'État. La qualification acquise doit être reconnue à bac +5 en terme de revalorisation de la grille indiciaire de la fonction publique.

8. Une formation inscrite dans des écoles de formation des enseignants, IUFM rénovés. Construire une égalité territoriale d'accès aux préparations des métiers de l'enseignement pour tous les étudiants sur le territoire national. Maintenir des équipes pluricatégorielles.

9. Premier et second degré partagent des objectifs de formation et des lieux de formation.

10. Penser en lien formation disciplinaire et professionnelle, construire les formations à partir des questions professionnelles. Cette formation doit prendre en compte les évolutions scientifiques disciplinaires et didactiques, les évolutions de l'école.

L'ensemble du texte amendé a été adopté par 70 voix « pour », 19 « contre », 13 absents. ●

Vie étudiante : Les débats lors des réunions de la commission 3 et en séance plénière ont permis au congrès d'adopter la motion suivante.

Pour permettre l'accès de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur, le SNESUP :

- exige le rétablissement des critères d'attribution des bourses sur critères sociaux, qui devraient être supprimés à la rentrée 2009, ce qui reviendrait à paupériser 20 000 étudiants parmi les plus démunis ;
- affirme son opposition à la proposition de loi rédigée par 92 députés UMP qui, de toute évidence, programme l'élévation des droits d'inscription dans les universités et conduirait les étudiants au surendettement ;
- demande l'enterrement définitif du rapport Lambert sur la réforme des CROUS en agences de moyens. Cette réforme conduirait à une privatisation de fait et à un accroissement des inégalités sociales parmi les étudiants.

Motion adoptée à l'unanimité

COMMISSION 4 : VIE SYNDICALE

À tous les niveaux de l'activité syndicale...

→ par Thierry Astruc, Carole Hoffmann

À partir du bilan de l'activité du secteur et des attentes des militants, la commission a élaboré des pistes de travail. Ses propositions adoptées par le congrès sont accessibles sur le site www.snesup.fr



Le secteur Vie syndicale

Un premier point a été fait sur l'implication du secteur Vie syndicale dans le mouvement actuel. Dans le contexte mouvementé de ces deux années, le secteur Vie syndicale a été très fortement sollicité pour le suivi des élections dans les trois conseils de tous les établissements et les CTP, ainsi que sur celui des journées d'actions contre la loi LRU et ses prolongements.

La mise à jour de la base de données du siège est une tâche d'envergure pour le secteur, nécessaire à la mise en place d'un maillage entre le local et le national, pour faciliter l'information et favoriser les actions collectives avec les syndiqués, les militants et les élus dans les instances. La transmission régulière au siège, par les syndiqués et les responsables des sections, des informations nécessaires (coordonnées, statuts, responsabilités dans la section syndicale, responsabilités administratives dans les établissements, mandats électifs en local et au national...) est fondamentale pour le bon fonctionnement du syndicat et pour une relation suivie entre le local et le national.

L'embauche récente en CDI d'une salariée

(décembre 2008) devrait permettre de consolider fortement le secteur Vie syndicale en vue d'améliorer le suivi des établissements, d'aider au développement de la communication interne aux sections locales et de réactualiser le mémo des secrétaires de section, de renforcer la visibilité du SNESUP, de favoriser le militantisme et de développer la syndicalisation. Cela nécessite cependant l'implication d'un plus grand nombre de militants.

Trois axes de réflexion

La méthode adoptée a consisté à concentrer les débats en fonction de trois axes qui se sont dégagés au cours d'un premier tour de table – la vie dans les établissements, la relation du local au national, et la formation – pour soumettre au congrès des pistes de travail et des propositions de mandats.

Le tour de table du début de séance a permis à chacun de se présenter et de faire part de ses attentes.

L'ensemble des participants a marqué son attachement à faire vivre au mieux les sections locales. Actuellement, celles-ci reposent souvent sur les épaules d'un petit nombre de camarades qui cumulent de fait

un grand nombre de responsabilités et des mandats électifs.

Une forte demande s'est fait entendre sur le respect du droit syndical dans les sections (local, reprographie, téléphone...), sur la communication et la visibilité du SNESUP (matériel de syndicalisation, banderoles...), et sur la formation (stages nationaux sur les CTP, CCP, CHS ; mémorandum pour les secrétaires de sections et les trésoriers...). Pour une meilleure communication, il est nécessaire d'améliorer la base de données des syndiqués, d'élaborer des listes de diffusion ou de les élargir, de créer des liens dynamiques entre les sections. La relation entre les sections et le régional, et les sections et le national est ressortie comme une autre préoccupation. Le souhait d'une réelle concertation entre les sections d'une même région (académie) est ainsi apparu.

Nombreuses sont les questions récurrentes : comment amener les camarades à participer davantage aux réunions de sections, et à s'investir collectivement ? Comment exploiter au mieux les heures syndicales ? Comment gérer dans nos universités les relations avec les autres syndicats ? ●

TABLE RONDE : FORMATION DES ENSEIGNANTS

Un débat au cœur de la mobilisation

Il était inévitable que la formation des enseignants occupe une place importante dans le congrès... Le dernier jour, une table ronde qu'animait Martine Gest, responsable du secteur FDE du SNESUP, a réuni des participants divers : représentants du SNES (Emmanuel Mercier, secrétaire national), du SNUIPP (Gilles Moindrot, secrétaire général), du SNEP (Claire Pontais), du SNUEP (Jérôme Dommerey, secrétaire général), nos partenaires dans la FSU. Nous avons choisi de publier ici les interventions des participants non syndicaux dans ce débat.

Sylvie Plane, professeur des Universités, IUFM de Paris, Université Paris 4, Coordination Nationale Formation des Enseignants

La situation de crise dans laquelle nous nous trouvons procède de la manière dont le dossier de la formation et du recrutement des enseignants a été géré par le ministère de l'Éducation nationale.

On relève cinq traits caractéristiques de sa politique :

1. Une politique de déstabilisation constante, de harcèlement perpétuel sous la forme d'ouverture simultanée de multiples dossiers qui mobilisent l'attention de la communauté des enseignants et des formateurs sur autant de fronts : projet de réforme des programmes de lycée, projet de réforme du recrutement et de la formation, modification du service des enseignants du primaire...
2. Le recours à la ruse. À partir d'une question représentant une préoccupation partagée, le MEN propose une mesure qui pourrait satisfaire certaines des attentes de nos collègues, mais en profite pour y accrocher un codicille qui pervertit cette mesure ou introduit une disposition contraire à ce qui était annoncé. C'est le cas de la réforme du recrutement qui, sous couvert de la reconnaissance institutionnelle des cinq années d'études nécessaires pour accéder au statut de professeur, en profitait pour tenter de détériorer des conditions d'étude et de formation.
3. Un calcul économique à très court terme. Même si on acceptait l'ordre de priorité fixé par le MEN et qu'on se ralliait à ses préoccupations économiques, on ne pourrait



© Didier Chamma

agréer les choix du MEN car ce sont des choix aveugles et à court terme. Ainsi actuellement il y a 170 000 étudiants inscrits aux concours de recrutement, dont 150 000 se présentent effectivement aux épreuves, ce qui correspond au niveau d'étude M1, et 17 000, soit environ un dixième sont en formation, avec le statut de fonctionnaires stagiaires ; la mastérisation telle que l'envisageait le projet ministériel aurait modifié ce pyramidage, issu des concours qui assurent une régulation des flux d'étudiants. Manifestement, le coût de la mesure envisagée par le ministère n'a pas été évalué.

4. Le recours au principe de concurrence et de rivalité. Le MEN a constamment attisé les discussions entre corps, secteurs, domaines. Il s'agit là d'un choix tactique, mais aussi d'un choix de valeur : dans une logique libérale, on considère que ce qui meut les hommes, c'est le désir de vaincre l'autre ; mais dans une perspective éducative,

qui est celle qui nous unit, nous considérons la solidarité comme une valeur, et le désir de se surpasser soi-même comme un puissant moteur de l'action.

Stéphane Jaffard, Président de la Société Mathématique de France (SMF)

En ce qui concerne le « dossier mastérisation », la SMF (Société Mathématique de France) a lancé en octobre dernier une pétition demandant un moratoire d'un an. Elle a renouvelé cette demande en mars, sous la forme d'une lettre ouverte des sociétés savantes et des associations d'enseignants, dont elle a pris l'initiative conjointement avec la CCL (Coordination Concours Lettres) ; cette première lettre ouverte a reçu la signature de cinquante-cinq sociétés et associations. Nous sommes en train de lancer une seconde lettre ouverte suite au communiqué du MEN du 31 mars qui, loin de résoudre les problèmes actuels, propose un nouveau montage totalement ingérable pour l'an prochain. Nous continuons donc à demander un moratoire d'un an, avec une vraie concertation de tous les partenaires impliqués dans la formation des futurs enseignants. L'une de nos craintes avec la réforme telle qu'elle se présente aujourd'hui est que soient mises en place toutes les conditions qui conduiront un jour à la suppression des concours d'enseignant.



© Didier Chamma

Jacques Portes, professeur d'histoire nord-américaine, Université Paris 8, président de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public (APHG)

Je préside l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APGH), qui regroupe plus de 8 000 adhérents, avec une forte majorité dans l'enseignement secondaire mais de plus en plus venant de l'enseignement supérieur.

En tant qu'historiens, nous avons condamné dès la présentation du projet ce nouveau CAPES masterisé, non pas dans son principe mais dans ses modalités. Il est impossible à un étudiant de mener à bien en même temps durant deux ans de Master, des cours normaux, un mémoire de recherche, des stages et un concours ; il fera tout mal, surtout dans nos disciplines qui exigent un réel travail de recherche.

De surcroît, le contenu disciplinaire de ce CAPES nouveau style était réduit, surtout à l'oral avec une épreuve sur le système éducatif.

Nous exigeons deux épreuves disciplinaires à l'écrit comme à l'oral, pour un concours dont la première session ne pourrait avoir lieu avant le second semestre 2011-2012, suivi de stages en bonne et due forme. Comme beaucoup d'autres, nous nous élevons avec force contre la tactique de pourrissement du gouvernement, qui a contribué à mettre en péril les enseignements du second semestre dans les établissements d'enseignement supérieur, alors qu'une véritable réforme ne peut s'appliquer quand l'immense majorité de ceux qui doivent le faire s'y opposent depuis plus de deux mois.

Et nous craignons beaucoup que ce nouveau CAPES suscite des reçus, qui auront échoué au concours, mais seront recrutés sur une base locale, de façon précaire. Peu à peu, le concours paraîtra inutile. ●

COMMISSION RETRAITÉS

La commission a rappelé sa protestation contre les tripatouillages gouvernementaux pour contourner la loi en réduisant de 0,6 % l'évolution des prix pour 2008, en présentant sous une forme trompeuse les revalorisations de 2008 et en annonçant pour 2009 une évolution prévisionnelle des prix de 0,4 % alors qu'en décembre le chiffre gouvernemental était de 1,5 % ! Ceci pour ne verser que 1 % à tous les retraités au 1/04/2009.

La commission s'est inquiétée aussi des conséquences

possibles de la LRU qui vise à

créer des types de contractuels hors des garanties du Code des Pensions et qui peut menacer aussi le caractère de fonctionnaire d'État des personnels.

La commission « retraités » a apprécié le soutien chaleureux du congrès au travail fait par le syndicat à la fois pour l'aide et la défense des droits à la retraite, et pour les retraités eux-mêmes. Devenu(e) retraité(e), chacun, chacune, réorganise ses activités. La retraite n'est pas un repli sur soi, d'autant qu'avec le pouvoir actuel, aucune garantie ne nous est apportée quant à l'acquis de nos pensions et c'est pour cela que notre solidarité avec tous les retraités de tous les secteurs salariés reste essentielle.

Chaque congressiste avait un document de 105 pages redonnant les 23 « Lettre aux retraité(e)s » éditées par le SNESUP depuis la loi Fillon d'août 2003 (voir www.snesup.fr). Des retraités participaient au congrès, dans le cadre de leurs sections syndicales et de leurs responsabilités dans des secteurs du syndicat et d'autres étaient mandatés au niveau du collectif « retraités ». Au 25 mars, 908 retraités étaient déjà à jour de leur cotisation syndicale.

L'attention essentielle de la commission était d'améliorer l'organisation des retraité(e)s dans le syndicat. Il s'agit de mieux suivre les collègues qui sont à la veille de leur départ et d'assurer des liens dans les départements et villes universitaires par des contacts plus directs, l'information sur les réunions et les démarches faites par les sections de la FSU et de la FGR. Suite aux appels lancés au cours de la préparation du Congrès le collectif national s'est renforcé et un bureau actif a été proposé avec Marcel Brissaud, Jean Biston, Pierre Duharcourt, Michèle Gabert, André Jean-Claude et Jean-François Tournadre.

Les relations avec la Section nationale des retraités FSU et avec la FGR, ainsi que la place des retraités dans le syndicat seront ainsi renforcées.



Marcel Brissaud, l'infatigable animateur du collectif « retraités »

© Didier Chamma

DÉCRET STATUTAIRE

Le pire est l'ennemi du mauvais

→ par Noël Bernard

Les modifications du texte ne changent rien à l'essentiel : ses principales dispositions organisent une gestion locale, l'inégalité et la concurrence entre collègues.

Le décret sur les statuts des enseignants-chercheurs est passé le 9 avril au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), étape de plus dans une gestation chaotique. Face à un mouvement dont l'ampleur montre le rejet très large de ce texte, le gouvernement a choisi tour à tour confrontation, refus de dialogue et fausse négociation

avec d'obligeants comparses. Après un deuxième passage dans les instances d'un texte plusieurs fois remanié⁽¹⁾, faisons le point sur ses dispositions à ce jour.

Missions et fonction publique

Si les deux missions d'enseignement et de recherche sont réaffirmées, la longue liste de

tâches a encore été augmentée, y compris avec des activités relevant d'autres corps. Ceci éloigne un peu plus à chaque ajout les enseignants-chercheurs du cœur de leur mission. Toutes les décisions, sauf la nomination et la cessation de fonctions, sont transférées du ministre au président de l'université. La plupart des décisions du CNU, seule instance ►►



« Une grande université accueille un grand syndicat. » (Axel Kahn)

© Didier Chamma

►► collégiale du supérieur, lui sont retirées et confiées selon le cas au CA ou au CS de l'établissement.

Pendant la procédure pour les promotions ne sera pas purement locale comme initialement prévu. Elle reprend la procédure actuelle, avec deux modifications : contingent partagé 50-50 entre les niveaux national et local ; et promotions prononcées d'après l'évaluation qui est mise en place. De même, une petite partie des CRCT sera attribuée par le CNU. L'évaluation quadriennale créée pour les enseignants-chercheurs, sur l'ensemble de leurs activités, est basée sur un rapport des intéressés et un avis du CA restreint. Confiée au CNU, sans lui en donner les moyens, elle ne répond ni par sa procédure, ni par sa finalité à nos attentes. Le champ de l'évaluation ne porte que sur l'individu, et non sur son laboratoire et son établissement : ceci donne une évaluation biaisée et inégalitaire. Un collègue mal évalué le reste pendant 4 ans sans possibilité d'une évaluation rapprochée. Enfin, cette évaluation intervient, en sus des promotions, pour la politique indemnitaire, et pour la

modulation des services, y compris pour décider si un enseignant-chercheur effectue son service de recherche. Le SNESUP conteste ces finalités et rappelle sa conception d'une évaluation formative détectant les difficultés d'un collègue pour l'aider à les surmonter.

Modulation

Un tableau d'équivalence fixé par le CA restreint sur la base d'un référentiel national convertit chaque tâche (autre que la recherche) en heures/TD. Le CA restreint définit des principes généraux, sur la base desquels le président attribue à chacun un service, inférieur ou supérieur au service de référence de 192 heures/TD. Il tient compte de l'intérêt du service, et de l'évaluation de l'intéressé par le CNU : on retrouve l'enseignement-punition.

Au-delà du service, les heures complémentaires sont payées... si elles dépassent 192 heures/TD !



© Didier Chamma

La modulation ne peut se faire sans l'accord de l'intéressé, et peut résulter d'un projet individuel ou collectif, éventuellement pluriannuel. Ceci ne garantit rien et permet tout un arsenal de pressions ; la modulation pluriannuelle amènera les collègues ne pouvant obtenir un CRCT à financer eux-mêmes par des services gratuits leur congé pour recherche.

Une procédure de recours auprès d'une commission émanant du CEVU et du CS, donc ne sortant pas du niveau local, est prévue : confirmation, s'il en était besoin, du caractère autoritaire de la modulation.

La répartition ne peut compromettre la réalisation des engagements de formation contractualisés : selon ce principe de vases

▼

Un collègue mal évalué le reste pendant quatre ans sans possibilité d'une évaluation rapprochée. Le SNESUP conteste ces finalités et rappelle sa conception d'une évaluation formative

▲

communicants, pour un collègue dont on baisse le service, il faudra augmenter celui d'un autre collègue. Notons au passage la perte d'autonomie de l'établissement sur son offre de formation induite par cette condition.

Concurrence

Plusieurs dispositions, outre la modulation, visent à l'inégalité et la concurrence entre collègues : les chaires d'excellence (recrutement de MCF « méritants » avec décharge d'enseignements et prime), diverses mesures renforçant le système de primes, des passe-droits pour les collègues ayant exercé à l'étranger, et les dispositions sur les carrières. La carrière des MCF n'est pas améliorée, sauf pour les nouveaux recrutés qui, par le raccourcissement du premier échelon et la prise en compte des années d'études, débutent à un échelon supérieur. Rien d'autre.

Les PR sont un peu mieux lotis – raccourcissement de quelques échelons – mais une véritable refonte de la grille des enseignants-chercheurs devenue inadaptée n'est pas à l'ordre du jour.

Le ministre se contente d'une augmentation promise du montant des primes et des taux de promotions : simples promesses dont tous ne bénéficieraient pas. ●

(1) On trouvera les principales versions et un comparatif au lien : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?cid=3699>

INTERNATIONAL

Convergences européennes

Deux collègues d'Italie et d'Espagne disent ce que notre mouvement leur inspire et dessinent les contours d'une solidarité internationale.

1. Quelle est la situation dans l'enseignement supérieur dans votre pays aujourd'hui ?

Joëlle Casa : La situation est dramatique. L'enseignement supérieur a toujours manqué de ressources en Italie, par rapport aux autres pays européens, mais aujourd'hui le gouvernement a décidé une diminution des ressources de 25 % dans les quatre années à venir et cela provoquera inévitablement la banqueroute du système. Nous avons demandé, dans notre appel au monde universitaire, de défendre le droit à l'éducation pour tous, pour une instruction laïque et publique et contre la marchandisation de la connaissance. Nous avons également exigé de défendre les emplois précaires, de prévoir de nouveaux concours pour lutter contre le vieillissement de nos effectifs et des règles nationales transparentes pour le gouvernement des universités. Enfin, nous tenons à l'autonomie de la recherche et à faire de la mobilité sur le territoire et à l'étranger une ressource pour la qualité du système.

Pedro Gonzalez : Il n'y a pas directement de mesures contre l'université, du point de vue budgétaire ni du droit, mais une loi-cadre pour organiser les universités. Celle-ci peut être considérée comme une perte de démocratie interne, d'autonomie universitaire et de libertés académiques. Si l'on a considérablement augmenté, ces cinq dernières années, le budget pour les universités, quand la crise est arrivée on s'est aperçu que l'implantation du processus de Bologne se fait sans les ressources nécessaires pour changer les infrastructures pour la formation des enseignants et des chercheurs. Les plus grands problèmes viendront sans doute de l'OCDE et de l'OMC qui ont tout fait pour que l'éducation se détériore et devienne une marchandise.

2. Après de puissants mouvements universitaires en Espagne, Italie, Grèce, France... la convergence des résistances et des luttes ne doit-elle pas franchir un palier, au-delà de ce que font les structures internationales comme l'IE⁽¹⁾ ?

J. C. : Le temps est venu de rechercher au-delà de nos frontières des convergences d'actions. Il ne s'agit donc plus de se limiter exclusivement à confronter nos expériences mais à nous unir et agir. Les problèmes que nous devons affronter sont les mêmes. Les



Joëlle Casa, secrétaire national FLC-CGIL
Pedro Gonzalez, membre de l'exécutif de la Fédération de l'Enseignement des Commissions Ouvrières

▼
Le temps est venu de rechercher
au-delà de nos frontières
des convergences d'actions

▲
États, malgré la Déclaration de Washington de fin 2008 qui indiquait clairement, lors du G20, que pour sortir de la crise il fallait investir dans la connaissance, sont tentés de réduire les fonds consacrés à l'éducation. L'apport de l'IE est fondamental pour l'étude des situations, les comparaisons entre les différents pays et pour les analyses de qualité qui en découlent.

P. G. : Les efforts pour obtenir un mouvement international uni dans le monde de l'enseignement en général, et dans celui de l'enseignement supérieur en particulier, ont abouti à l'IE comme l'instrument qui canalise ces aspirations. Si nous partageons notre expérience, nos "bonnes pratiques" etc., nous serons plus forts et plus efficaces dans la défense de l'enseignement supérieur comme service public de qualité accessible à tous, et dans l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs travailleurs (enseignants et chercheurs). Mais il est maintenant indispensable d'agir au niveau local, national et international de manière intelli-

▼
Les plus grands problèmes
viendront sans doute de l'OCDE
et de l'OMC qui ont tout fait
pour que l'éducation se détériore
et devienne une marchandise

gente et d'être capables de détecter des problèmes régionaux (comme ceux des pays de la Méditerranée par exemple).

3. En France, cela fait maintenant deux mois, dans l'enseignement supérieur, dans les organismes de recherche, que les personnels, et souvent les étudiants, sont en grève et manifestent massivement. Comment ce mouvement est-il connu dans vos pays, qu'inspire-t-il comme solidarité et comme perspectives ?

J. C. : Nous suivons attentivement ce qui se passe en France, non seulement parce que nos syndicats ont des liens très étroits mais aussi parce que la France est une espèce de boussole pour nous, elle nous indique le chemin. Cela nous donne de la force et la volonté de reproduire dans notre pays les mêmes parcours. Il y a, de votre côté, une solidarité syndicale que nous envions, une certaine union entre étudiants et professeurs qui ressemble un peu à la nôtre et nous avons aussi l'impression, de l'étranger, que chez vous le pays est en train de réagir. Nous espérons démontrer la même force lors des manifestations à venir. Sur notre site, nos journaux, dans toutes nos activités nous nommons continuellement la France et vous pourrez remarquer la mise à jour minutieuse de notre site sur l'évolution de la situation chez vous. Cela nous aide à nous renforcer et à continuer la lutte.

P. G. : C'est un peu comme *A la recherche du temps perdu*. Nous n'étions pas habitués à voir en France, le syndicalisme, l'enseignement supérieur français aussi passifs qu'ils le furent dans la décennie antérieure : votre manque d'implication nous étonnait. Lorsque Sarkozy a été élu, cela nous a rappelé l'élection d'Aznar. Dans les deux cas, une droite très dure contre l'université, la démocratie, les services publics et l'enseignement supérieur. On vous soutient fortement, avec constance. Nous sommes à vos côtés dans tout ce que vous pourrez faire. La manifestation du 2 avril a été magnifique, mais la lutte sera très très longue. Nous sommes très inquiets pour la France mais aussi pour l'Italie où la situation est encore plus grave. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

(1) IE : Internationale de l'Éducation...

VIE DU SYNDICAT

Une nouvelle direction syndicale

Une nouvelle direction pluraliste a été élue, dont la composition reflète les votes exprimés par les votes d'orientation. Elle est d'ores et déjà à l'œuvre pour porter nos mandats et faire aboutir nos revendications pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La commission administrative nationale, instance délibérative du syndicat, comprend 45 titulaires (et autant de suppléants) : 32 viennent d'Action Syndicale, 12 d'École Émancipée/PSO et 1 d'Émancipation. Vous en trouverez la liste sur www.snesup.fr.

Lors de sa première réunion, la CAN a élu le Bureau National, le Secrétariat National, les secrétaires généraux ainsi que le trésorier national. Jean Fabbri, secrétaire général sortant, avait annoncé sa décision de quitter le secrétariat général du syndicat, qu'il a occupé pendant quatre ans. Le Congrès a rendu hommage à son action, dans une période particulièrement dense, où le SNESUP s'est renforcé et imposé dans le mouvement syndical et universitaire. Stéphane Tassel lui succède, Michelle Lauton devient secrétaire générale adjointe.

Maurice Zattara est réélu trésorier national, mission particulièrement importante dont il s'acquitte avec efficacité ! ●

BUREAU NATIONAL (30 MEMBRES)

ASTRUC Thierry, AS ; BERNARD Noël, AS ; BOUILLON François, AS ; CHAMMA Didier, AS ; CHAMPESME Marc, AS ; CHARVIN Heidi, EE/PSO ; COTTRELL Marie, AS ; DEKNUYDT Bernard, Émancipation ; DELEPOUVE Marc, AS ; DUHARCOURT Pierre, AS ; ENCLOS Philippe, EE/PSO ; FABBRI Jean, AS ; GODET Jean-Luc, EE/PSO ; GUN Ozgur, EE/PSO ; HOFFMANN Carole, AS ; JEAN Gisèle, AS ; LAMBERT Xavier, AS ; LAUTON Gérard, AS ; LAUTON Michelle, AS ; LE NY Arnaud, AS ; MALIFAUD Jean, EE/PSO ; MESLIAND Anne, AS ; NEF Annliese, EE/PSO ; NEVEU Marc, AS ; NEVEUX Olivier, EE/PSO ; PAGANO Alain, AS ; PLANE Sylvie, AS ; PEBARTHE Christophe, EE/PSO ; TASSEL Stéphane, AS ; ZATTARA Maurice, AS.



Stéphane TASSEL



Michelle LAUTON

LE SECRÉTARIAT NATIONAL


Thierry ASTRUC



Noël BERNARD



Marc CHAMPESME



Philippe ENCLOS



Carole HOFFMANN



Jean MALIFAUD



Anne MESLIAND



Marc NEVEU



Christophe PÉBARTHE



Maurice ZATTARA

© Photos : Didier Chamma

TROIS MOTIONS ADOPTÉES

À l'issue de l'atelier consacré à l'activité internationale, le congrès a adopté les trois motions ci-dessous :

Motion 1

Le Congrès du SNESUP demande le retrait de l'enseignement et de la recherche des négociations de l'OMC, visant à la libéralisation des services.

Motion 2 : OTAN

Le gouvernement Sarkozy vient de décider le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN. Cette décision est très lourde de conséquences quand on constate la volonté de cet organisme de régenter le monde.

Le SNESUP condamne ce retour dans le commandement unifié de l'OTAN et appelle à manifester à Strasbourg, lors du Sommet de l'OTAN, le 4 avril.

Motion 3 : liberté

Le Congrès du SNESUP demande que soient rétablies en France toutes les libertés fondamentales et démocratiques.

En particulier, il demande :

- que ces libertés soient respectées lors du sommet de l'OTAN à Strasbourg, et que soient libérées les personnes interpellées ;
- que soit mis fin à la répression qui frappe les mouvements sociaux et des syndicalistes ;
- que soient abandonnées les réformes liberticides du système judiciaire ;
- que la mission préventive de la police soit rétablie et que soit mis un terme aux opérations policières spectaculaires, ou non, à but d'intimidation des populations. I

ENTRETIEN AVEC Louis Schweitzer

Président de la HALDE

(Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)

La HALDE, pour lutter efficacement et durablement contre les discriminations, s'emploie à les prévenir. Des progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire en matière de discriminations liées aux origines ethniques.

L'institution que vous présidez, la HALDE, mène des actions de communication et d'information propres à assurer la promotion de l'égalité. Quel bilan tirez-vous de ces quatre années d'existence ?

La HALDE a deux missions : elle lutte contre les discriminations en traitant les réclamations qui lui sont adressées et elle mène des actions d'information et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité, cette deuxième mission consistant à faire prendre conscience de la nécessité de combattre les préjugés et de nombreux stéréotypes souvent à l'origine des discriminations.

Dès sa création la HALDE a lancé une enquête auprès de 250 grandes entreprises pour dresser un état des lieux des actions menées en faveur de l'égalité. Cette enquête reconduite chaque année permet de constater une prise de conscience croissante. La HALDE a fait réaliser des tests de discrimination pour mettre en évidence des différences de traitement en raison de l'origine ou de l'âge des personnes. L'emploi est le premier domaine des réclamations reçues. Le logement a également fait l'objet d'une campagne destinée à toucher les professionnels de l'immobilier et les propriétaires. En 2008, la priorité a été donnée à l'éducation avec une étude sur la scolarisation des enfants handicapés en milieu scolaire, sur la place des stéréotypes dans les manuels scolaires.

Un module de formation à distance vient d'être mis à la disposition des enseignants et diffusé à tous les rectorats.

Tous ces outils d'information, consultables sur le site de la HALDE www.halde.fr, sont diffusés auprès de différents partenaires par les correspondants locaux de la HALDE. À la fin 2009, le réseau de correspondants locaux permettra de proposer des permanences dans tous les départements.

Nous avons également réalisé des campagnes plus classiques d'affichage dans les transports en commun des grandes villes à la fin de l'année.

Ces quatre années ont été intenses et nous allons poursuivre nos partenariats avec les collectivités territoriales en 2009. Ce sont autant de partenaires engagés et mobilisés qui permettent d'intensifier la mobilisation

▼
Les tests de discrimination que nous avons réalisés ont montré qu'un candidat originaire du Maghreb ou d'Afrique noire a neuf fois moins de chances d'obtenir la location d'un logement
▲



© Gerard Uterias

pour la mise en place de mesures concrètes en faveur de l'égalité.

Si nous voulons lutter efficacement et durablement contre les discriminations, nous devons nous employer à les prévenir. La HALDE s'emploie à apporter des outils pour que chacun puisse relayer les bonnes informations et contribuer au bon réflexe.

Vous ne niez pas qu'en matière de discriminations liées aux origines ethniques d'importants progrès doivent encore être réalisés. Croyez-vous qu'ils puissent l'être en créant, comme le pense Yazid Sabeg, de nouveaux instruments de mesure ?

Le moyen de mesure le plus fiable est le test de discrimination. Il permet effectivement de comparer les chances d'embauche par

exemple entre deux candidats ayant des compétences semblables mais étant d'origines différentes et de monter les différences de traitement.

Des progrès ont été obtenus aux USA avec l'Affirmative Action qui correspond en France à l'action positive. Il convient de développer cette action en France sur la base de critères sociaux. C'est une approche défendue par B. Obama tout comme par N. Sarkozy.

L'origine « ethnique » des personnes est le premier critère de discrimination avancé dans les réclamations de la HALDE. Les tests de discrimination que nous avons réalisés ont montré qu'un candidat originaire du Maghreb ou d'Afrique noire a neuf fois moins de chances d'obtenir la location d'un logement. On le sait. Ce qui est prioritaire c'est l'action à mener pour lutter contre ces discriminations.

Ne pourrait-on pas accepter des actions compensatoires (exemple : la parité) visant, pour restaurer l'égalité, à éliminer et non à valoriser des différences ?

Vous parlez d'action positive qui permet effectivement de compenser une inégalité des chances. Si nous prenons deux élèves présentant le même concours avec l'un qui est aidé et soutenu dans sa préparation et l'autre non, ils n'ont pas les mêmes chances. C'est pour cela que les systèmes de bourses d'études et les aides permettant de préparer certains concours peuvent aider à réduire certaines différences. Concernant la parité hommes/femmes, on compte seulement 9 % de femmes dans les conseils d'administration en France. Une proposition de loi a été déposée qui prévoit la réduction de cet écart de représentation entre les sexes. Une proposition de loi vise à accroître la part des femmes au sein des listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection des délégués des comités d'entreprise et des délégués du personnel en prévoyant l'établissement de liste paritaire d'ici cinq ans. Il nous faut également rappeler les obligations de négociation prévues par la loi concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. ●

➔ *Propos recueillis par Alain Policar*

Ce que nous devons à Darwin

En dotant la théorie de l'évolution d'un modèle théorique général anti-finaliste et d'un mécanisme testable, Darwin a permis l'unification de nombreux champs de la biologie.

→ par Thierry Hoquet⁽¹⁾, Maître de conférences, département de philosophie, université Paris X Nanterre.

Comment évaluer l'apport de Darwin 150 ans après la publication de *L'origine des espèces*? À parler strictement, on ne doit pas à Darwin l'idée d'« évolution », au sens de transformation des espèces au cours des temps historiques. Ces idées transformistes étaient assez populaires, même si les élites scientifiques rechignaient encore à les adopter, les soupçonnant de conduire nécessairement à deux thèses scandaleuses : l'origine de la vie dans la génération spontanée et l'origine de l'homme à partir du singe. Qu'apporta alors Darwin et pourquoi la publication de son livre fut-elle un réel bouleversement?

UNE THÉORIE FÉCONDE

Darwin a proposé une théorie de la descendance avec modification, qui s'opère au moyen d'un processus à deux étapes : d'abord, des variations sont produites en grand nombre et dans toutes les directions ; ensuite, un processus de sélection naturelle vient orienter l'évolution, en fonction des circonstances. Par là, Darwin a doté la théorie de l'évolution d'un modèle théorique général et d'un mécanisme testable. Si la « sélection naturelle » entretient certaines affinités avec les idées de Malthus, il ne faut pourtant pas les confondre : les concepts de Darwin s'appuient tout autant sur l'expérience des éleveurs, qui font grand usage du concept de « sélection ».

Ce mécanisme s'est révélé extrêmement fécond. Il a permis d'unifier de nombreux champs de la biologie : les données nombreuses de la paléontologie, de la systématique, de l'embryologie, de la distribution géographique des espèces, de l'anatomie comparée, etc. sont entrées en résonance au sein de ce qu'il est convenu d'appeler un « paradigme » commun. Ce statut a été réactivé dans les années 1930-1940 dans ce qu'on appelle la « théorie synthétique » de l'évolution, ou « synthèse néo-darwinienne » : à nouveau, sous le concept de « sélection naturelle », différentes disciplines se sont trouvées intégrées dans une théorie commune, la « génétique des populations ».

Les vertus exploratoires de la théorie darwinienne se sont révélées fécondes dans de nombreux champs. Ainsi, le concept darwinien de « sélection sexuelle » a profondément renouvelé l'écologie comportementale ou éthologie, et nourri des recherches concernant le choix des partenaires sexuels ou l'explication du dimorphisme sexuel. D'autres applications du principe de sélection sont proposées en immunologie ou en micro-biologie, mais aussi en économie.

Philosophiquement, la théorie darwinienne se distingue des théories transformistes antérieures en ce qu'elle bouleverse l'idée de téléologie

dans la nature. Darwin explique l'adaptation des organismes à leur milieu comme le résultat a posteriori d'un mécanisme aveugle. L'adaptation n'est plus le produit du « dessein (design) » d'un divin ingénieur, qui aurait pensé un dispositif parfait pour répondre à chaque situation. Pour Darwin, la variation se produit en grand nombre, sans être orientée par un quelconque dessein, et ce n'est que dans un deuxième temps que la sélection retient les dispositifs les plus utiles, sans que ceux-ci soient dotés d'une quelconque perfection. C'est ce que F. Jacob a appelé « le bricolage de l'évolution » et que S. J. Gould a illustré par l'exemple du « pouce du panda ».

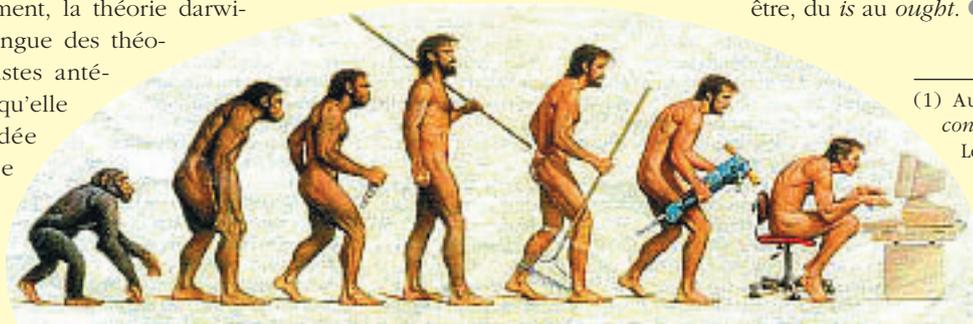
ÉVOLUTION DARWINIENNE ET CONTINGENCE

Le darwinisme se trouve ainsi porteur d'une vision laïcisée de la biologie. Il opère la critique de tout « plan » dirigeant l'évolution. Celle-ci n'est pas un développement embryonnaire, ni le produit d'un « élan vital », ni même « une vaste machine » créée par l'ingénieur divin et dont le programme se déroulerait, sans faillir, dans le sens du mieux. Le darwinisme n'est pas une théorie du progrès nécessaire, contrairement à ce que crut comprendre sa première traductrice française Clémence Royer. L'évolution darwinienne désigne au contraire une histoire marquée au sceau de la contingence, où aucun « progrès » n'est aisément assignable.

Appliqué à notre propre espèce, cet anti-finalisme rappelle le thème de la « blessure narcissique » infligée à l'homme, dont on prend encore mal

la mesure. S'il est faux de dire, d'un point de vue darwinien, que « l'homme descend du singe », on doit en revanche admettre l'idée que l'homme et le singe ont « un ancêtre commun ». Cela nous place face à la difficile question de « l'homínisation » de l'homme. Le darwinisme est le rappel constant de l'affinité entre l'homme et les animaux, ou mieux : de l'animalité de l'homme. Celle-ci ne concerne pas seulement le champ du morphologique, mais également le domaine du « mental » ou des « instincts ». Par là, le darwinisme invite à reconsidérer les critères de la démarcation entre l'humain et l'animal, ou entre la nature et la culture. Il ouvre à une histoire naturelle de la moralité. Toutefois, si le « darwinisme social » fut longtemps populaire, aujourd'hui, les théories sociales ou morales qui se revendiquent d'une allégeance darwinienne sont invitées à ne pas donner dans le vice logique condamné par David Hume, qui consiste à tirer des leçons morales de la nature, à passer de l'être au devoir-être, du *is* au *ought*. ●

▼
Le darwinisme invite à reconsidérer
les critères de la démarcation entre l'humain
et l'animal et il ouvre ainsi à une histoire
naturelle de la moralité
▲



(1) Auteur de *Darwin contre Darwin*, Paris, Le Seuil, 2009 (collection « L'ordre philosophique »).

Contre la mort de l'hôpital public : l'appel des 25

Le Nouvel Observateur a publié le 16 avril un texte signé par 25 grands professeurs des hôpitaux publics dénonçant le projet de réforme de Roselyne Bachelot, dont « le maître-mot », selon eux, « n'est plus la santé mais la rentabilité ».

En 1958, la grande réforme menée par le Professeur Robert Debré allait permettre à la médecine française de devenir en 30 ans « la meilleure du monde ». Cinquante ans plus tard, le Parlement va-t-il voter la loi « Bachelot » qui porte en elle la disparition de cette médecine hospitalière au profit d'une médecine mercantile ? Le maître-mot n'est plus la santé mais la rentabilité. La préoccupation centrale n'est plus le malade mais le compte d'exploitation de l'hôpital. Et les premières victimes en seront les patients et les soignants.

Cette loi cale l'hôpital sur l'entreprise. Elle donne tous les pouvoirs au Directeur de l'Hôpital, nommé et révoqué par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, lui-même nommé et révoqué par le Conseil des Ministres. Ce directeur pourra n'avoir aucune compétence médicale ou en santé. C'est pourtant lui qui arrêtera le projet médical de l'hôpital. Lui aussi qui nommera et révoquera les médecins responsables des structures de soins (pôles, départements, services...). Sur quels critères ?

La tarification des actes est semblable dans les secteurs privé et public – comme si les pathologies et la continuité des soins y étaient comparables ! La pensée marchande dont se prévaut cette loi réduit le qualitatif au quantitatif, le malade au tarif de sa maladie. Dans le même temps on organise des suppressions massives et injustifiées d'emplois d'infirmières et d'aides-soignants.



©DR

La pensée marchande dont se prévaut cette loi réduit le malade au tarif de sa maladie

Bien sûr, l'hôpital public doit être réformé. Mais certainement pas de cette manière. Il faut repenser l'organisation hospitalière pour répartir de manière harmonieuse sur le territoire, sans redondance, les structures de soins et les spécialités en prenant en compte aussi leur niveau de technicité et l'accueil des urgences ; organiser la continuité des prises en charge au fur et à mesure de l'évolution du type de soins que demandent les malades. Il faut réfléchir aux nouveaux métiers de la médecine ; prendre en compte la nécessaire pluridisciplinarité ; reconnaître et valoriser les actes des infirmières et des personnels paramédicaux (psychologues, diététiciennes, orthophonistes, etc.) ; promouvoir la prévention, le dépistage, l'éducation thérapeutique. Il faut impliquer toutes les unités de soins hospitalières dans des activités de recherche structurées et adosser les orien-

tations cliniques à un projet médical qui ne soit pas fondé sur la rentabilité mais d'abord sur les besoins de la population, l'évolution prévisible des grandes questions de santé publique, l'avancée des connaissances et des progrès technologiques.

Il faut un financement, propre à l'hôpital, qui tienne compte de l'innovation, de la lourdeur des pathologies, de la précarité, des handicaps de la vie.

À cet effort-là, source de progrès et de solidarité, tous les médecins et personnels hospitaliers sont prêts à souscrire. Mais pas à cette loi destructrice et injuste. Soyons clairs. Si cette loi n'est pas amendée, elle s'appliquera sans nous, médecins et chirurgiens de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. Demain, côte à côte, et pour la première fois, infirmières, agents hospitaliers et administratifs, médecins seront dans la rue. Preuve que les mentalités ont changé, que l'union est faite pour que soit supprimé le volet hospitalier de la loi

« Bachelot » et pour que s'ouvre enfin un débat à la hauteur de l'enjeu : il est encore temps et il est urgent d'organiser les États Généraux de l'hôpital public. ●

N.B. : il est possible de signer cet Appel en ligne à l'adresse : <http://tempsreel.nouvelobs.com/php/petition19>



©DR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SNESUP DU 20 AVRIL 2009

Décret sur le statut des enseignants chercheurs, formation des enseignants : contre le passage en force !

Mardi 21 avril, le décret modifiant les statuts des enseignants-chercheurs doit être examiné par le Conseil d'État. Le gouvernement, contraint par la mobilisation inédite de la communauté universitaire impulsée par le SNESUP d'infléchir son projet initial notamment sur la question des promotions, prendra-t-il le risque d'une énième provocation en l'inscrivant, le lendemain, à l'ordre du jour du conseil des ministres ? Le gouvernement tentera-t-il un passage en force au milieu des vacances de printemps, comme il le fait en annonçant au CNESER ce matin, l'expertise des maquettes de Masters « enseignement » par les conseillers de la DGES alors que l'AERES a refusé de les examiner ?

Loin de protéger les enseignants chercheurs et de préserver les libertés scientifiques et pédagogiques, ce projet de décret les exposerait plus encore aux pressions locales et à la concurrence avec leurs propres collègues, niant ainsi les fondements de la collégialité. Faute de plafond de service d'enseignement, l'individualisation par « la modulation » des services des enseignants chercheurs se traduirait par l'alourdissement-sanction de leur mission d'enseignement, avec un assentiment qu'ils n'auraient sans doute pas le choix de refuser !

Cette conception usurière de « modulation », dénoncée par le SNESUP, aggrave les inégalités entre les personnels. Elle se double d'un mode de recrutement tout aussi nocif par des comités de sélection *ad hoc*, fabriqués par les

présidents, pouvant changer d'un emploi à l'autre dans la même spécialité au sein d'un même établissement. Il ne s'agit en rien de la juste reconnaissance dans le service d'enseignement de l'ensemble des tâches qui se sont ajoutées au fil du temps aux activités des enseignants chercheurs et enseignants, revendiquée par le SNESUP.

Le SNESUP condamne la volonté de passer en force sur le projet de décret atomisant le statut des enseignants chercheurs et sur la réforme actuelle de la formation et du recrutement des enseignants, exige leurs retraits, appelle à maintenir la pression sur le gouvernement et à participer au rassemblement mardi 21 avril à 14 heures devant le Conseil d'État (1, place du Palais-Royal, 75001 Paris).

Le SNESUP, appelle à la réussite :

- de la journée nationale de manifestations du 28 avril prochain, en convergence avec la coordination nationale des universités, le même jour que celle pour la défense du service public hospitalier ;
- des manifestations du 1^{er} mai exceptionnellement unitaires.

Si le gouvernement persistait à vouloir passer en force contre la volonté de la communauté universitaire, il aurait à assumer la lourde responsabilité des conséquences des colères exacerbées par ses décisions !

1^{ÈRE} SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL



**NOUVELLE VERSION
2009
DISPONIBLE SUR
NOTRE SITE**

C'est toujours plus facile avec HYPERPLANNING

Rapide à mettre en œuvre, agréable à utiliser, Hyperplanning est incollable en matière de planning et les garantit sans erreurs. Du CFA à l'université, de l'élaboration à la modification de dernière minute, il a radicalement changé les conditions de travail de ses utilisateurs.



**HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM**